

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, **le 27 janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 janvier s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- Recettes des amendes de police : dotation 2013, programme 2014.
 - 2- DETR 2014 : sollicitation pour les ralentisseurs
 - 3- Avis sur le projet de modification du Scot
 - 4- Finances : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)- Article 1612-1 du CGCT
 - 5- Coteau Sud 3 : examen des devis pour les plaques de rues et numéros de maisons
 - 6- Assurances 2014 : examen de la proposition de Groupama et du Cigac
 - 7- Les Jardins du Raize : déplacement de candélabre
 - 8- Salle Multifonction : examen d'avenants
 - 9- Débat d'orientations budgétaires
 - 10- Questions et informations diverses
- dates commissions et Conseil Municipal
- réforme des rythmes scolaires

Présents : Mme BRULE, M. MOREL, M. JAMET, Mme FOUILLET, M. RIGAUDEAU, Mme GENDROT, M. CANNIEUX, M. COUDRAY, Mme PITOIS, M. FOUCHER, M. ROBERT (arrivé à 21h15)

Excusés : Mme BOURGES (pouvoir à M. FOUCHER), M. ROBERT (arrivé à 21h15, pouvoir à M. JAMET)

Absents : Mme BELLOCHE, Mme FAYE

Secrétaire de séance : Mme BRULE

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.**

1 – Recettes des amendes de police : dotation 2013, programme 2014.
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les opérations d'aménagement en faveur de la sécurité qui seront retenues par le Conseil Général dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police.

☞ Monsieur le Maire propose la réalisation de deux ralentisseurs en enrobé respectant la norme NFP 98/300, l'un rue du stade, l'autre devant le plan d'eau.
Le montant estimé pour la réalisation de ces 2 ralentisseurs est de 19 094.30 € HT.

➤ **Décision** :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser 2 ralentisseurs pour un montant estimé à 19 094.30 € HT.
Cette somme sera inscrite au budget primitif 2014 en dépenses d'investissement.

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

2 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2014) : sollicitation pour les ralentisseurs

☞ Monsieur le Maire expose que le projet de réalisation de 2 ralentisseurs dans le bourg de Brie et dont le coût prévisionnel s'élève à 19 094.30€ HT soit 22 913.16 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 19 094.30 € HT
DETR : 6 683.00 € (35% x 19 094.30€)
Recettes des amendes de police : 5 250.00€
Autofinancement communal : 7 161.30 €

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de la réalisation de 2 ralentisseurs dans le bourg (rue du Stade et rue d'Anjou)
- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessous
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

3- Avis sur le projet de modification du Scot du Pays des Vallons de Vilaine

Lors de la séance du 27 novembre 2013, le Comité syndical a décidé de lancer la modification de son Scot. Cette modification n°1 porte sur le volet commerce su Scot.

Conformément au code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du dossier pour émettre un avis sur son projet.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de modification du Scot du Pays des Vallons de Vilaine
- **S'INQUIETE** de la possible consommation supplémentaire d'espaces agricoles à une période où l'on souhaite contraindre l'urbanisme en général.

4- Finances : Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)- Article 1612-1 du CGCT

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

☞ M. le Maire propose l'opération suivante :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 1 340 919,87 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et opérations d'ordre)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 335 229.97 € (25% x1 340 919,87 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération n° 28 – Salle Multifonction

- Construction salle multifonction : 12 000.00 € (article 2313 opération 28)
- 1^{er} Acompte salle multifonction : 226 000.00 € (article 238 opération 28) et suivant éventuel

Opération n°26 – Mairie

- Matériel de bureau et d'informatique : 6 500.00 € (article 2183 opération 26)

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

5- Coteau Sud 3 : examen des devis pour les plaques de rues et numéros de maisons

M. le Maire explique que plusieurs entreprises ont été consultées pour la fourniture des plaques de rues et des numéros de maisons au lotissement Coteau Sud 3.

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
LACROIX SIGNALISATION	500.91 €	601.09 €
SELF SIGNAL	820.12 €	984.14 €
SIGNAUX GIROD	534.53 €	641.44 €
SIGNATURE	PAS DE REPONSE	
KROMM GROUP	PAS DE REPONSE	

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de LACROIX SIGNALISATION pour un montant hors taxes de 500.91 €, soit 601.09€ TTC.

- AUTORISE M. le Maire à signer ce devis.

6- Assurances 2014 : examen de la proposition de Groupama et du Cigac

☞ M. le Maire présente la proposition de Groupama pour :

- l'assurance des responsabilités et de la protection juridique
- l'assurance des bâtiments de la collectivité
- l'assurance des biens mobiliers

Date d'effet : 01/01/2014 Date du terme : 01/01/2015

COTISATIONS ANNUELLES TTC	
ASSURANCES DES VEHICULES	503.45 €
ASSURANCES « CONDUIRE »	398.10 €
VILLASSUR PLAN D'ASSURANCE DES COMMUNES (Bâtiments)	4 778.08 €
MISSIONS COLLABORATEURS (responsabilité et protection juridique)	536.95 €
TOTAL	6 216.58 €

☞ M. le Maire présente la proposition du Cigac :

La cotisation prévisionnelle 2014 de l'assurance du personnel s'élève à 3 354.50 € TTC

Date d'effet : 01/01/2014 Date du terme : 31/12/2015

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la proposition de Groupama pour un montant de 6 216.58 € TTC.

- AUTORISE M. le Maire à signer la proposition du Cigac pour un montant de 3 354.50 € TTC.

7. Les Jardins du Raize : déplacement de candélabre

M. le Maire explique qu'il y a eu une erreur d'implantation au niveau d'un lot d'un terrain de M. JOUZEL. Par conséquent, il faut prévoir le déplacement d'un lampadaire pour le déplacement de l'entrée du lot.

M. le maire présente le devis de la SDEL de Janzé d'un montant de 694.05 € HT soit 832.86 € TTC.

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ le devis de la SDEL de Janzé pour un montant de 694.05 € HT**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ce devis.**

8. Salle Multifonction : examen d'avenants

M. Le Maire présente au conseil municipal l'avenant au marché Menuiseries extérieures (lot n°7) SARL SERALFER qui concerne pour la partie existante :

- La mise en place d'une baie pour l'accueil Petite Enfance (prestation non décrite au CCTP)
- La suppression de la nouvelle porte extérieure prévue en remplacement de la porte d'entrée existante, celle-ci étant conservée.
- La pose d'un panneau émailit en remplacement des vitrages de l'imposte de la porte conservée.

Le montant estimé de l'avenant est de 2 259.31€ HT soit 2 711.17€ TTC.

☞ M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux et d'autorise la SADIV, mandataire de la commune, à signer l'avenant correspondant.

➤Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :**

- **à signer l'avenant au marché au marché Menuiseries extérieures (lot n°7) SARL SERALFER et tout document se référant à cette affaire.**

- **à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.**

9. - Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir un débat d'orientation budgétaire afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2014.

COMMUNE :

Fonctionnement :

- Salaires : renouvellement CAE technique, surplus ménage, réservations salle, désinfection vestiaire stade, surveillants de baignade ?
- PATA et pont cerisier à deux (voir CCPRF)
- Vente des délaissés de chemins communaux si enquête publique
- Entretien bâtiments portes vallée de l'Ise
- Permis E
- Eclairage public, entretien matériel,

Investissement :

- église
- SALLE MULTIFONCTIONS
- Mobilier salle
- Plaques n° voirie
- Matériel Atelier (lame de déneigement, remorque agricole, désherbeur)
- Voies communales (ralentisseurs, pontVC7..
- Local foot agrandissement
- Espace d'apprentissage du VTT au plan d'eau (en liaison avec l'office des sports) ?
- Toilettes de la mairie ?
- Acquisitions terrains : réserve piétonne de l'Ise, ... ?
- Acquisitions terrains à urbaniser ?
- Ordi secrétariat
- Plantations
- Branchement vestiaire
- Sortie piétons nord toilettes sèches, barrière bois...
- Protection crues La Moustière
- Etagères bibliothèque
- Grillage tennis
- Etude aménagement ensemble stade
- Réaménagement lotissement prairie de l'Ise

ASSAINISSEMENT

- Etude réhabilitation ancienne station

COTEAU SUD 3

- Planification seconde tranche de travaux ?
- Reversement au budget communal 102

Création Budget ZAC

10- Questions et informations diverses

- **Date prochain Conseil Municipal** : le jeudi 27 Février 2014 à 19h00 : Vote du Budget
- **Dates commissions** :
Commission finances : le lundi 10 février
Commission Chemins : jeudi 30 janvier 10 heures
Batiments communaux : 8 février 9 heures.
- **Réforme des rythmes scolaires**
- **Mise à disposition de la salle polyvalente** :
Mise à disposition gratuite pour les candidats ou listes de candidats à toutes élections politiques et professionnelles

Séance levée à : 23h30.

Prochaine séance le : jeudi 27/01/2014